

Décision

Générale

colonial

Décision n° 23-220-1915 nomination

n° 23-220-1915

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

24 février 1915

Numéro JO

n° 220 du 28/02/1915

Date du numéro

28 février 1915

TEXTE INTÉGRAL

Par arrêté du 24 février 1915, le séjour de la ville de Djibouti a été interdit pendant cinq ans aux nommés Mohamed Ouarsama Hussein Djama, Saïd Saleh, Yaya Abdallah, Hassen Ahmed, Fatma Haïdet Farah Mohamed.